

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2023

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 125

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« à

charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnel. Il s'agit de prendre en compte seulement les enfants à charge de la victime.